

LES GROUPES CANAL+ ET LAGARDÈRE DÉFENDENT LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

Les groupes CANAL+ et Lagardère ont appris avec stupeur que l'une de leurs salariées, Mme Xenia Fedorova, qui intervient régulièrement sur CNEWS, Europe 1 et dans le JDNews, a fait l'objet d'un arrêté d'expulsion immédiate pris par le ministère de l'Intérieur.

Sans que chacun soit nécessairement tenu de partager l'ensemble des analyses ou des opinions exprimées par Mme Fedorova, les groupes CANAL+ et Lagardère considèrent que l'empêcher de participer au débat public et d'exprimer ses points de vue sur la situation française et internationale constituerait une atteinte particulièrement grave à la liberté d'expression et au pluralisme des opinions.

Ils rappellent que notre démocratie et notre État de droit confèrent une valeur constitutionnelle à la liberté d'expression et à la liberté de la presse. L'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen dispose ainsi : « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement. »

Les groupes CANAL+ et Lagardère apportent leur plein soutien à Mme Fedorova face à cette décision.

La liberté d'expression ne se défend pas uniquement lorsque les opinions exprimées font consensus. Elle se défend précisément lorsqu'elles dérangent ou suscitent la contradiction, dès lors qu'elles s'inscrivent dans le débat démocratique, comme c'est le cas dans l'ensemble de nos médias.